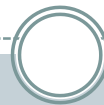


Postuler et obtenir une bourse ou un mandat du F.R.S.-FNRS



déc 2017

Plan



1. Le F.R.S.-FNRS
2. Bourses et mandats FNRS
3. Commissions scientifiques
4. Le promoteur et le copromoteur
5. Dossier de candidature
6. Pondération des critères de sélection
7. Évaluation du dossier
 - 7.1. L'évaluation de la qualité du candidat
 - 7.2. L'évaluation de la qualité du projet
 - 7.3. L'évaluation de l'environnement de recherche
 - 7.4. L'évaluation du potentiel / reconnaissance internationale
8. Liste de publications
9. Éthique
10. Annexes à fournir au FNRS
11. Candidats à une bourse doctorale titulaires d'un diplôme étranger
12. Calendrier
13. Dernières recommandations
14. Contacts
15. Liens utiles

1. Le F.R.S.-FNRS



F.R.S.-FNRS : Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS

Fondation d'utilité publique, financée à 86 % sur fonds publics

Sa mission : soutenir le développement de la recherche fondamentale dans la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)

2. Bourses et mandats FNRS



- **bourse de doctorat** : aspirant + bourse spéciale de doctorat, candidat spécialiste doctorant, spécialiste doctorant, vétérinaire clinicien - chercheur doctorant (*FRESH & FRIA : appels en juillet*)
- **mandat postdoctoral** : chargé de recherches + spécialiste postdoctorant & MIS Ulysse
- **poste de chercheur permanent** : Chercheur Qualifié (CQ), puis maître de recherches*, directeur de recherches*

Il n'est pas nécessaire d'avoir obtenu une bourse doctorale du FNRS pour pouvoir postuler et obtenir un mandat postdoctoral. De même, il n'est pas requis d'avoir été postdoctorant FNRS pour postuler CQ.

** MR et DR sont des promotions*

3. Commissions scientifiques



Les commissions scientifiques ont pour mission d'établir un classement consolidé des propositions qui sera proposé au CA du FNRS

- 14 commissions :
 - 4 Sciences Exactes & Naturelles (SEN)
 - 4 Sciences de la Vie et de la Santé (SVS)
 - 5 Sciences Humaines & Sociales (SHS)
 - 1 FORESIGHT : développement durable (transdisciplinaire)
- 15 membres par commission :
 - 6 membres des corps académiques de la FWB ou chercheurs permanents FNRS, *dont 1 ou 2 membres de l'ULiège*
 - 9 membres extérieurs à la FWB

Choix de la commission :

Ne pas hésiter à consulter la composition des Commissions scientifiques pour choisir de manière stratégique la commission et les champs descripteurs. Quand la commission FORESIGHT est choisie, le caractère « développement durable » doit être justifié, en ce compris les aspects interdisciplinaires.

4. Le promoteur et le copromoteur



Le promoteur doit être rattaché à une université de la FWB

Il doit y occuper un poste définitif ou être en période probatoire à la date limite de validation de la candidature par le Recteur (6 février pour les candidatures à un mandat postdoctoral, 6 mars pour les candidatures à une bourse doctorale)

S'il est pensionné entre la date limite de validation par le Recteur et la fin de la bourse ou du mandat : demander l'accord préalable de l'université (contacter P. Blanchard), sauf pour les candidatures à un mandat CQ

Ne peut être promoteur la personne ayant accédé à la pension ou à l'éméritat à la date limite de validation par le Recteur.

Le copromoteur doit faire partie d'une des institutions reprises à l'annexe 1 du règlement de chaque bourse ou mandat

5. Dossier de candidature



La soumission électronique se fait sur l'application web du F.R.S.-FNRS SEMAPHORE, en français ou en anglais (de préférence en anglais pour les dossiers évalués par les commissions SEN et SVS - le FNRS peut demander au candidat ayant rédigé son dossier en français de le traduire en anglais, pour les besoins de l'évaluation de la candidature)

Rubriques pré-formulaire :

- données personnelles
- coordonnées privées
- données vérifiant l'éligibilité de la demande

Rubriques formulaire :

- CV du candidat
- projet scientifique
- environnement de recherche
- personnes de référence :
 - pour les candidatures à un mandat permanent, à une promotion ou à un MIS Ulysse : les coordonnées de 3 personnes, qui seront contactées par le FNRS.
Il est possible d'indiquer, en justifiant ses choix, le nom de 3 experts que l'on ne souhaite pas comme évaluateurs (ces infos sont à l'usage unique du FNRS et ne sont donc pas transmises aux commissions scientifiques)
 - pour les autres bourses et mandats ainsi que pour les CQ : le FNRS demandera une lettre d'avis au promoteur lorsqu'il validera le dossier sur SEMAPHORE

6. Pondérations des critères de sélection



	Candidat	Projet	Environnement de recherche	Potentiel / reconnaissance internationale
Aspirant	60 %	25 %	15 %	0 %
Chargé de recherche	40 %	40 %	20 %	0 %
Chercheur qualifié	40 %	25 %	10 %	25 %

Tous ces critères ont leur importance, quelle que soit le type de bourse ou mandat auquel on postule, même quand leur coefficient de pondération est faible

Ne pas oublier que le FNRS a pour mission de contribuer au développement de la recherche **fondamentale** en FWB

7.1. L'évaluation de la qualité du candidat



Aspirant (60 %)

CV académique

- **Grades** : le parcours doit avoir été excellent. Les classements au sein de la promotion sont particulièrement valorisés, plus que les distinctions obtenues (même si des grande distinction et plus grandes distinctions ne nuisent pas...). On peut compenser un parcours académique qui manque d'envergure par des publications, des séjours de recherche à l'étranger, etc. Les classements et distinctions obtenus en baccalauréat peuvent entrer en ligne de compte
- **Communications et/ou publications scientifiques** : elles peuvent constituer un +, mais leur absence n'est pas pénalisante
- Le formulaire doit préciser l'entièreté du parcours : ne pas laisser de « blancs »

Avis du promoteur

Fondamental. La lettre doit être bien rédigée, dithyrambique et personnalisée. Elle doit montrer que le promoteur est convaincu

7.1. L'évaluation de la qualité du candidat



Chargé de recherches (40 %)

Le parcours académique (classements et distinctions) est regardé, mais son importance est moindre dans les dossiers de candidature à une bourse doctorale.

Nombre & qualité des publications

Très important : le CV doit comporter un nombre significatif de communications et de publications de haut niveau

Avis du promoteur

Il peut permettre de contrebalancer les avis des experts (qui interviennent dans les évaluations individuelles et à distance des dossiers de candidature)

Obtention de prix

Les grades obtenus lors des études supérieures sont moins regardés, mais éventuellement utilisés pour départager des candidats

7.1. L'évaluation de la qualité du candidat



Chercheur qualifié (40 %)

On attend d'un chercheur qualifié qu'il fasse la preuve d'une réelle autonomie vis-à-vis de son promoteur.

Nombre & qualité des publications

Ce point reste le + important dans l'évaluation

Néanmoins, à ce niveau d'exigence très élevé, tous les critères sont importants et aucun ne peut être négligé

Avis des personnes de référence de réputation internationale

Les lettres de référence provenant de scientifiques particulièrement prestigieux sont très utiles

Obtention de financements de projets et de bourses

Obtention de prix

7.2. L'évaluation de la qualité du projet

faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel*



Un projet interdisciplinaire peut être une plus-value, à condition de faire la preuve que l'environnement sera adéquat (copromoteur pour les projets de doctorat, accords pris...)

Dans certaines commissions, la méthodologie devient un critère majeur, incontournable. Elle doit être très soigneusement réfléchie, pour montrer la faisabilité du projet.

Les commissions apprécient le fait qu'un « plan B » soit prévu au cas où une des 1^{re} étapes de la recherche ne donnerait aucun résultat.

Le projet doit comprendre une question scientifique centrale, une question de recherche précise, puis détailler les obstacles à surmonter, afin de pouvoir répondre précisément à la question initiale.

Sauf exception, les références bibliographiques ne peuvent se limiter à la sphère francophone. Elles ne doivent pas non plus se limiter aux publications de son domaine de recherche, si des recherches sur le même objet existent dans d'autres domaines scientifiques.

Quel que soit l'instrument postulé et le domaine de recherche, les aspects juridiques et économiques d'un projet soumis devant la commission FORESIGHT doivent être soigneusement réfléchis et présentés.

** impact potentiel : il s'agit de l'impact scientifique*

7.2. L'évaluation de la qualité du projet

faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel*



Aspirant (25 %)

Le promoteur doit s'impliquer activement dans la rédaction du projet de recherche.

Très important, a souvent plus d'impact que la pondération officielle de ce critère.

Le projet doit être bien préparé et ne pas donner l'impression qu'il s'agit uniquement du projet du promoteur, soigner particulièrement l'état de l'art et le plan de travail

Le manque d'informations est préjudiciable : expliciter et justifier méthodologie, présupposés, calendrier, modèle, lieu(x) de séjour...

Le cas échéant, apporter des résultats préliminaires

Respecter les consignes concernant le nombre de pages

Si le projet s'inscrit dans un projet plus large (Belspo...), montrer la complémentarité entre les deux projets, ne pas faire de copier-coller

Les collaborations avec des industries ne sont pas forcément utiles. En revanche, prévoir des collaborations avec d'autres universités est un élément apprécié dans les projets.

** impact potentiel : il s'agit de l'impact scientifique*

7.2. L'évaluation de la qualité du projet

faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel*



Chargé de recherches (40 %)

Montrer la cohérence, la logique du projet, ne pas faire de projet hermétique mais rédiger le projet de manière claire et facile à comprendre

Si un séjour de recherche est prévu, joindre une lettre d'acceptation ou un échange de courriers électroniques attestant des démarches en cours

Bien justifier son séjour de recherche, expliquer comment il s'intègre dans son plan de carrière

Soigner la partie consacrée à l'état de l'art. En Sciences humaines, ne pas oublier les références anglo-saxonnes

Le projet doit être novateur, ambitieux, montrer une certaine rupture avec la recherche menée lors de la thèse (en particulier en Sciences de la santé). Si la rupture est complète, expliquer pourquoi. Il s'agit d'expliquer quelle ligne de recherche vous souhaitez développer

Respecter les consignes concernant le nombre de pages

Chercheur qualifié (25 %)

Le candidat doit montrer l'aspect novateur et particulièrement ambitieux de son projet de recherche

Il doit être un spécialiste de sa thématique, tout en ayant pris de l'ampleur dans sa discipline.

Respecter les consignes concernant le nombre de pages

** impact potentiel : il s'agit de l'impact scientifique*

7.3. L'évaluation de l'environnement de recherche



Aspirant (15 %)

À rédiger minutieusement

Souligner le lien étroit entre le projet et le promoteur

Montrer qu'on est dans la lignée du labo, qu'on est intégré, tout en amenant quelque chose

Prestige du promoteur et du labo examinés par les Commissions

Avoir un copromoteur, en particulier en cas de projet interdisciplinaire, est un plus, si l'on prouve la valeur ajoutée qu'il apportera

Chargé de recherches (20 %)

Viser un laboratoire d'accueil prestigieux ou, du moins, montrer qu'on va collaborer avec des laboratoires dont l'expertise est pertinente et reconnue

Montrer son autonomie vis-à-vis du laboratoire d'accueil

Chercheur qualifié (10 %)

Le candidat doit montrer ce qu'il va apporter au laboratoire d'accueil et son autonomie vis-à-vis de lui. Son environnement ne se limite pas au promoteur ou au laboratoire de recherche : les équipements disponibles au sein de l'institution, le réseau sont autant d'éléments qui rentrent dans l'environnement de recherche.

7.4. L'évaluation du potentiel / reconnaissance internationale



La cohérence, le sens des séjours de recherche doit être explicitée.

Aspirant

Pas un critère officiel.

Néanmoins, avoir déjà un peu voyagé et/ou prévoir un séjour à l'étranger pendant son doctorat peut être un plus au dossier.

Signaler dans son dossier tout séjour de recherche à l'étranger, même de courte durée

Chargé de recherches

Pas un critère officiel, mais poids certain lors de l'évaluation

Les chances sont très significativement augmentées si on a déjà effectué de longs séjours postdoctoraux à l'étranger (au moins 6 mois d'un seul tenant)

Il faut, pour le moins, montrer son implication dans des réseaux internationaux

Un séjour de collecte de données peut être indiqué pour justifier une durée de doctorat supérieure à la moyenne

7.4. L'évaluation du potentiel / reconnaissance internationale



Chercheur qualifié (25 %)

Séjours de longue durée à l'étranger, invitations à des exposés internationaux, collaborations actives, participations à des réseaux

Il s'agit sans doute du 2^e critère le plus important pour les candidats CQ !

Il faut montrer ce qu'ont apporté les séjours à l'étranger, leur plus-value dans la carrière du candidat. Un séjour de longue durée doit être l'occasion pour le chercheur de travailler dans une équipe radicalement différente, puis de publier avec l'équipe d'accueil.

Avoir séjourner six mois à l'étranger semble le minimum. Une durée d'un ou deux ans est souvent mieux valorisée...

Les lettres de recommandations des personnes de référence ont toute leur importance dans ce critère : elles doivent provenir de laboratoires prestigieux et être à la fois personnalisées et chaleureuses. *Le candidat doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'il compte mentionner dans son formulaire afin de s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis sur sa candidature.*

8. Liste de publications



Les candidats titulaires du grade académique de docteur et travaillant depuis au moins 2 ans dans des institutions qui ont mis sur pied un système de dépôt institutionnel doivent obligatoirement soumettre leur liste de publications sous format pdf directement générée à partir de ce dépôt institutionnel, en choisissant le format F.R.S.-FNRS adéquat
(décision CA FNRS 16/12/2011)

Ainsi, tout candidat à une bourse ou mandat FNRS présent à l'ULiège depuis au moins 2 ans doit générer sa liste de publications via **ORBi**, la digithèque de l'ULiège. Les déposants ont à leur disposition sur le site ORBi une aide en ligne pour les orienter dans le processus de dépôt. Des formations sont et/ou peuvent également être organisées.

Jusqu'au 1^{er} mai, il est possible d'ajouter dans les dossiers de candidature les publications acceptées après la clôture de l'appel.

Les publications soumises ne doivent pas être incluses dans la liste de publications.

Si les articles en co-autorat sont particulièrement valorisés, les **monographies** restent généralement très importantes pour les SHS et constituent un point fort dans un dossier de ce secteur.

9. Éthique



Les chercheurs concernés par les questions éthiques (expériences ou prélèvements sur des êtres humains ou du matériel humain ; utilisation d'animaux de laboratoire ; questions éthiques relatives aux Sciences humaines) devront remettre au FNRS leur formulaire accompagné, si nécessaire, de l'avis du comité d'éthique uniquement en cas d'octroi.

L'octroi de la bourse ou du mandat sera dès lors conditionné par un avis favorable de celui-ci

À anticiper dès la rédaction du projet !

10. Principales annexes à fournir au FNRS



Tous mandats et bourses :

publications acceptées	01/05/2018
------------------------	------------

Bourses doctorales :

<u>résultats et classements en master</u>	01/05/2018
---	------------

résultats au mémoire de master	06/03/2018
--------------------------------	------------

attestation de réussite du diplôme de master +, le cas échéant, attestation d'accès au doctorat ou d'inscription au doctorat OU attestation d'inscription en dernière année de master	06/03/2018
---	------------

Mandats postdoctoraux temporaires :

attestation ou copie du diplôme de doctorat et PV de soutenance	01/05/2018
---	------------

Renouvellement de bourses ou mandats :

document signé par le comité de thèse	envoi à P. Blanchard (pour signature du Recteur et envoi au FNRS) : 30/04/2018
---------------------------------------	--

11. Candidats à une bourse doctorale titulaires d'un diplôme étranger

Les titulaires d'un diplôme étranger doivent fournir, en + de leur diplôme, une attestation (d'autorisation) d'inscription au doctorat.

Pour cela, compléter le formulaire du service des admissions de l'ULiège, en ligne, en français ou en anglais, **au + tard le 5 février 2018**

Pour les dossiers hors UE : envoyer dès que possible les annexes par courrier postal

12. Calendrier



15 déc 2017	ouverture de l'appel
25 janv 2018	date limite de validation des dossiers pour des mandats postdoctoraux
22 fév 2018	date limite de validation des dossiers pour des bourses doctorales
mars - avr 2018	évaluations individuelles et à distance : • pour les mandats postdoctoraux : par des experts indépendants • pour les bourses doctorales : par des membres des commissions scientifiques
mai 2018	consolidation en commission scientifique
juin 2018	décisions d'attribution au Conseil d'administration du FNRS
juin-juil 2018	annonce des décisions
1 ^{er} oct 2018	début des bourses et mandats

13. Dernières recommandations



Un dossier de candidature doit être préparé très attentivement et longtemps à l'avance (y compris dans la prise de contacts avec des équipes partenaires mentionnées dans l'environnement de recherche)

Il est conseillé d'avoir une première version complète du dossier de candidature au plus tard un mois avant la date limite de validation, pour pouvoir le faire relire par son promoteur et avoir le temps d'y apporter des modifications utiles

Bien sûr, il s'agit là d'un investissement considérable, mais bâcler son dossier ne peut qu'être un mauvais choix : il est quasiment sûr que cela mènera à un refus et cela portera atteinte au crédit du candidat et du promoteur.

Éviter les fautes formelles (pas de fautes d'orthographe !)

14. Contacts



Administration R&D

Patricia Blanchard

patricia.blanchard@uliege.be

+32 4 366 55 86

Bureau du 3^e cycle

autorisation d'inscription au doctorat

*Toutes les demandes (d'autorisation) d'inscription au doctorat se font
via le formulaire en ligne, en français ou en anglais*

admission.phd@uliege.be

+32 4 366 53 06

15. Liens utiles



FNRS

Mini-guide et règlements de l'appel bourses et mandats

Guide du proposant en français et en anglais

Guide de l'évaluation en français et en anglais